Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 3

Artikel: Le poignard des officiers
Autor: Vallière, P. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348370

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le poignard des officiers

Depuis 3000 ans, si l'on remonte à l'âge du bronze, l'épée et le glaive sont les signes extérieurs de l'autorité, de la justice et de la vaillance. En Suisse, cependant, les bureaux ont trouvé que le règne de l'épée avait assez duré, qu'il était temps de mettre un terme à cette dictature du sabre et de lui substituer celle du poignard, plus modeste, en apparence. Ainsi les attaques d'une certaine presse contre les « traîneurs de sabre » allaient perdre leur raison d'être. L'armée suisse se trouva, en 1944, la seule, avec la *Wehrmacht* et l'armée finlandaise, à imposer le port du poignard aux officiers et aux sous-officiers supérieurs. Mais l'armée du IIIe Reich n'avait pas aboli l'épée ou le sabre pour les cérémonies, revues militaires, cultes, réceptions, mariages.

L'épée a joué un grand rôle dans l'histoire des peuples. La Grèce antique, Rome au temps de sa grandeur, ont fait du glaive l'attribut et le symbole du pouvoir. Les Helvètes, que César appelle les plus courageux des Gaulois, plus tard, au Ve siècle, les Alémanes et les Burgondes qui prirent pied en Helvétie, furent de redoutables manieurs de l'épée.

Au moyen âge, l'épée du chevalier prit un caractère sacré ; la forme de sa garde rappelait la sainte Croix. Lorsque le jeune écuyer était armé chevalier, dans une cérémonie rituelle, après une nuit passée en prière dans la chapelle du château, il recevait à genoux son épée des mains de son parrain, baisait la lame que le prêtre avait bénie, et chaussait les éperons d'or. Devant son suzerain, il jurait sur cette épée, « de ne jamais s'en servir que pour une juste cause, pour la protection des faibles

et des opprimés, d'être brave et loyal, de craindre plus que la mort, le parjure et la félonie, de remplir jusqu'à son dernier souffle les devoirs d'un bon chevalier, pour faire régner le droit et défendre la chrétienté contre les infidèles ».

Le parrain frappait ensuite légèrement le candidat du plat de son épée, sur les deux épaules, en prononçant la formule : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je te fais chevalier. » Après quoi, le nouveau disciple de saint Georges sautait à cheval, armé de toutes pièces, couvert du grand haubert, le heaume en tête et l'écu au bras, exécutait une passe d'arme au galop, et montrait son adresse à manier l'épée et la lourde lance. Le matin de la bataille de Morat, les comtes de Gruyères et de Thierstein armèrent chevaliers une trentaine de jeunes seigneurs des cantons et de capitaines confédérés.

Les Suisses de l'époque héroïque des guerres d'indépendance considéraient le port de l'épée, dans la vie publique et privée, comme le privilège de l'homme libre, en possession de ses droits, et cette coutume particulière à l'ancienne Confédération traversa les siècles et survécut à tous les bouleversements. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on ne pouvait se marier, ni tester, sans ceindre l'épée, on la portait pour se rendre à l'église, pour se présenter devant les autorités, nul n'osait sortir de chez soi sans ce noble symbole qui rappelait à chacun ses devoirs militaires et sa dignité d'homme libre. Ailleurs, dans d'autres pays, seuls les gentilshommes pouvaient porter l'épée. En Suisse tous les hommes libres avaient ce droit, c'est-à-dire la moitié jusqu'aux trois quarts de la population mâle, suivant les cantons ou pays alliés, car les non-libres, serfs et main-mortables, en étaient exclus. Il ne faut pas oublier que la Suisse est née au moyen âge et qu'elle en a longtemps conservé l'empreinte. La chevalerie, classe sociale dont l'éducation était, dès l'enfance, avant tout guerrière, s'est mise dès la première alliance, au service de la communauté. Elle a lutté, à la tête du peuple dont elle formait les cadres militaires, pour la conquête et le maintien des libertés et

de l'indépendance territoriale du pays. Son exemple était contagieux. Il a répandu dans le peuple entier une certaine conception de l'honneur militaire, partout ailleurs réservé aux classes supérieures, à la noblesse. Le code de la chevalerie, basé sur la foi chrétienne et l'horreur du parjure, est devenu la loi de tous ceux qui portaient l'insigne de la croix blanche, et *le Convenant de Sempach*, le plus ancien règlement militaire des Suisses (1393), s'est inspiré de ses principes.

La *Revue militaire suisse* de septembre 1945 nous apprend que, dans le Pays de Vaud, ce privilège n'était pas toujours apprécié à sa juste valeur par les sujets de Leurs Excellences de Berne, lesquels montraient quelque négligence à vaquer obligatoirement à leurs affaires l'épée au côté. L'avoyer de la ville et République fut obligé de publier une ordonnance, le 24 mars 1671, pour rappeler le mandat du 4 août 1620 qui exigeait, sous peine d'amende, que les hommes eussent à porter l'épée « au temple et en chemin, car c'est un ornement non seulement bien séant à l'homme, mais aussi celui qui le portera se préparera à la guerre, ainsi que chaque compatriote doit y être obligé pour la protection et la défense de la patrie [1]. »

De nos jours encore, les citoyens d'Appenzell ne peuvent assister à la Landsgemeinde sans leur épée pour prouver qu'ils sont en possession de leurs droits civiques.

* * *

Au XIVe et au XVe siècles, la célèbre *épée suisse* complétait l'armement des piquiers et des hallebardiers. Elle était à double tranchant, courte et large (70 à 80 cm. de longueur de lame), à garde recourbée aux deux extrémités du côté d'en haut. Le *poignard suisse*, dont nos musées possèdent aussi de nombreux exemplaires, à gaine en cuivre ciselé, souvent doré, décorée de sujets bibliques, historiques ou de légendes suisses, était une arme d'apparat, un véritable ornement, un objet d'art. On

[1] Louis Grivel. *Le port de l'épée. Revue militaire suisse*, sept. 1945, p. 415.

cessa de le porter au XVIIe siècle. En campagne, on ne s'en servait qu'à la dernière extrémité. Il était interdit aux Suisses, sous peine de déshonneur et de perte des droits de bourgeoisie, de se rendre prisonniers. A la guerre de Souabe, en 1499, l'empereur Maximilien d'Allemagne avait promis 2000 ducats à qui lui amènerait un Suisse vivant. Il n'en vit pas un seul. Les blessés trouvés sur les champs de bataille préféraient se tuer d'un coup de poignard, pour échapper à la captivité.

L'*épée à deux mains*, longue de 1 m. 10 à 1 m. 30, à garde droite, était appelée *flamberge*, lorsque le tranchant en était festonné ; elle fut supprimée à la fin du XVe siècle.

L'épée de l'officier monté et du cavalier resta, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, semblable à celle du chevalier, longue de 1 m. à 1 m. 10. En acier fin, souvent damasquiné, la poignée en était richement ornée. Les chefs supérieurs tenaient en main la *masse d'armes*, insigne du haut commandement.

Au XVIIe siècle, la guerre de Trente Ans fit apparaître *le sabre*, épée recourbée à poignée de laiton ; introduite dans la cavalerie suédoise, elle prit le nom de sabre « à la hussarde ». La cavalerie et l'artillerie suisses l'adoptèrent. Mais les officiers d'infanterie conservèrent, jusqu'en 1830, la longue épée droite, à garde simple, souvent en argent. Le sabre courbe fut décrété d'ordonnance pour tous les officiers, au milieu du XIXe siècle. Enfin, en 1899, la lame redevint droite, tout en conservant la poignée en coquille du sabre, ce qui en fit une arme hybride dont la maniement était rendu difficile par son double caractère de sabre et d'épée : *(la latte)*.

* * *

L'adoption du poignard, pour la tenue de sortie des officiers, en 1944, a suscité de nombreuses critiques. Nous croyons, avec beaucoup de camarades, qu'il vaut la peine d'examiner cette question, en se plaçant à un autre point de vue que celui d'une simple affaire de matériel et d'équipement. L'optique du

service technique et de la direction des arsenaux diffère sensiblement de celle de la troupe et du commun des mortels. Il n'y a pas que le côté pratique et technique à envisager dans la question du poignard, il y a le côté psychologique, éducatif, esthétique, celui des répercussions que peut avoir un pareil changement sur le moral et le prestige de l'officier, sur l'esprit de l'armée ; *car il s'agit surtout d'un principe.*

Le prestige de l'épée lie celui qui la porte à l'honneur qu'elle représente. C'est une respectable tradition qui tire sa grandeur de cette force morale capable de pousser quelquefois l'homme à préférer la mort au déshonneur. Notre histoire en donne d'innombrables exemples.

Quand les Gardes Suisses, aux Tuileries, à Paris, le 10 août 1792, n'eurent plus de cartouches, quand leurs baïonnettes faussées et leurs fusils brisés devinrent inutilisables, ils mirent le sabre à la main, car ils avaient un sabre au ceinturon, le « briquet », à poignée de cuivre. Le sergent Blaser, de Soleure, répondit aux sommations : « Les Suisses ne rendent les armes qu'avec la vie », et le capitaine Dürler, de Lucerne : « Jamais je ne rendrai mon épée, je me croirais déshonoré. » D'autres officiers, le capitaine de Salis, le lieutenant de Diesbach, le sous-lieutenant de Montmollin, firent, ce jour-là, la même réponse avant de mourir.

Lorsque la garnison de Prague, après la reddition de la place à Frédéric le Grand, sortit de la ville entre deux lignes prussiennes qui rendaient les honneurs, on vit un jeune officier bernois, lieutenant au régiment de dragons Philippi, entré à 14 ans comme cadet au service d'Autriche, briser son épée plutôt que de la livrer à l'ennemi. Tous ses dragons l'imitèrent. Il s'appelait Robert Scipion de Lentulus. Ce geste d'indignation, qui annonçait du caractère et de la fierté, plut au roi qui invita le prisonnier à sa table et chercha à l'attirer à son service. Celui-ci, après un congé passé à Berne, accepta les offres de Frédéric et devint un de ses meilleurs généraux de cavalerie. Il se distingua par son audace et la rapidité de ses

interventions à Rossbach, à Leuthen, à Zorndorf, à la tête de 30 escadrons. Rentré dans sa patrie, il réorganisa les milices bernoises, développa l'artillerie qui compta bientôt 500 pièces avec leurs munitions au complet. Il fut gouverneur de Neuchâtel et mit fin aux troubles de Genève en 1782. Il mourut en 1786.

En décembre 1814, 180 000 Austro-Russes pénétrèrent en Suisse par Bâle, Eglisau et Schaffhouse. Le colonel Guiguer-de Prangins, le futur général en chef de l'armée fédérale, commandait une brigade à Eglisau. Le général de Watteville n'avait que 18 000 hommes à opposer à l'invasion ; la longue tutelle de Napoléon avait désarmé la Suisse, et sa petite armée reçut l'ordre d'abandonner la frontière du Rhin et de se retirer derrière l'Aar et la Reuss. Le colonel Guiguer-de Prangins ne put accepter l'idée de battre en retraite sans manifester sa désapprobation. Il déclara : « Je n'ai reçu aucun ordre de Son Excellence le général de Watteville contraire à celui qui m'a été donné de défendre la neutralité de la Suisse. Jusqu'à ce que je l'aie reçu, je ne puis que remplir mon devoir de soldat et sauver mon honneur personnel, après que celui de ma patrie a été anéanti. » Puis il brisa son épée et en jeta les morceaux dans le Rhin.

Pour honorer un adversaire qui s'est rendu après une belle défense, le vainqueur lui permet de conserver son épée, la rendre est toujours une humiliation. Ainsi, dans la dernière guerre, en juin 1940, par un geste de courtoisie, les Allemands laissèrent leur épée et leur cheval aux officiers de Saumur, après leur magnifique résistance.

Dans la lugubre cérémonie de la dégradation d'un officier, avant qu'il soit passé par les armes, il doit subir l'infamante et suprême humiliation : on lui brise son épée.

L'idée de trahison et de déloyauté qui s'attache au poignard ne s'accorde pas avec les sentiments de droiture qui doivent guider les actes de l'officier. Le slogan du « coup de poignard dans le dos » est une de ces vérités que le bon sens populaire a

su exprimer par une image suggestive. On dit d'un soldat, d'un homme loyal, qu'il est « franc comme son épée », on ne dira jamais qu'il est « franc comme son poignard ». Le Conseil fédéral a fait don au général Dufour d'une « épée d'honneur » ; il suffit d'accoler le mot honneur à celui de poignard, pour sentir tout ce qui les sépare. Il y a des images nées dans le cœur du peuple que rien ne peut effacer.

* * *

C'est en 1918 que le service technique présenta au général Wille un premier modèle de poignard, long de 35 cm. Le général ne l'accepta pas.

En 1937, la commission reprit ses travaux et proposa une vingtaine de types à l'examen : couteau de chasse à poignée de pistolet, hache à manche court, coutelas à simple ou double tranchant, modèles rappelant l'ancien poignard suisse, ou s'inspirant de la baïonnette actuelle, modèle d'essai suspendu à deux bélières, presque horizontalement, semblable à celui des officiers de la marine allemande. Le choix se fixa, en 1943, sur une arme de défense, à lame de 21 cm. Il faut reconnaître que cette arme est maniable, redoutable, sobre de lignes, d'une certaine élégance, et rappelle de très loin, en cherchant bien, le poignard des anciens Suisses.

Sans vouloir méconnaître les nécessités cruelles du combat rapproché, il est permis de se demander si cette résurrection est bien indiquée *pour la tenue de sortie*. La silhouette de l'officier, le poignard au côté, est déconcertante, elle manque de noblesse, elle choque, surtout quand il s'agit d'officiers supérieurs et de commandants d'unités d'armée.

La section presse et radio de l'état-major de l'armée a apporté, l'année dernière, son témoignage, en commentant cette innovation. Dans *le quart d'heure du soldat*, le Lt. Caspari a exprimé très justement les regrets et les critiques de nombreux officiers. Il est difficile, en effet, d'oublier que « *le geste*

de celui qui manie le poignard manque de grandeur, de loyauté chevaleresque, je dirai même de propreté ; il nous force à imiter les allures de la canaille. C'est la plus traître des armes de choc, celle du coup bas des apaches, ou du coup entre les omoplates. »

Toute l'histoire de l'humanité condamne le poignard au mépris, elle est remplie de ses crimes : le meurtre de Jules-César par Brutus et ses complices, l'assassinat de Henri IV par l'exécrable Ravaillac, celui de l'amiral Coligny, de Pompée Planta, par Georges Jenatsch, la liste des victimes du poignard remplirait des volumes des récits de lâches attentats, de vengeances perfides, qui ont éclaboussé de sang et de honte ceux qui les ont commis. La réputation du poignard n'est plus à faire, elle est solidement établie par l'ignominie des souvenirs qu'elle rappelle. Pour flétrir les derniers défenseurs de Louis XVI, les rendre odieux et suspects au peuple de Paris, le sinistre Marat les avait baptisés « les chevaliers du poignard ».

Le combat rapproché moderne ne le cède en rien aux tueries anciennes ; il emprunte ses usages aux milieux louches des grandes villes. Certes, nous n'avons pas le droit de rester désarmés devant les mauvais coups ; la défense d'une cause juste, de nos foyers, de nos libertés nous donne une conscience nette. Les circonstances, les progrès de la barbarie, l'époque inhumaine, nous imposent une forme sauvage du combat défensif, mais ne nous obligent pas à faire parade de l'arme qui représente cette barbarie. Une certaine pudeur devrait nous avertir qu'on ne porte pas ostensiblement un poignard, et que d'y attacher une dragonne « insigne de l'officier », ne saurait ennoblir l'arme de trahison.

Ce poignard, l'officier l'obtient par une humiliation ; en rendant son sabre devenu, par ordre des bureaux, vile ferraille, bonne pour la récupération. Il faut le dire, insistait le Lt. Caspari dans sa causerie radio, le prestige du sabre manquera à ce poignard. « *On n'a pas su, en nous le remettant, respecter la tradition. Il demeurera toujours pour nous une fourniture du*

matériel d'armée. Par ailleurs, avec un rien de tact, il était facile de nous permettre un beau geste, au lieu de nous imposer une facture. C'est la manière qui importe. »

Une foule d'officiers ont été profondément blessés par ce procédé bureaucratique qui les a dépouillés, sans avoir été consultés, de ce sabre auquel ils tenaient comme au témoin respecté de leurs premières émotions de chef. Beaucoup ont refusé de le rendre à l'administration : des commandants d'unité d'armée, de brigade, de régiment, ont déclaré qu'ils ne se sépareraient pas de leur sabre et ne paieraient pas les 10 francs qu'on leur réclamait pour cet « échange d'objet d'équipement ». Devant cette méconnaissance complète de la signification traditionnelle de l'épée, ils se sont cabrés ; ils ont préféré mettre leur sabre au clou.

Pendant des années, nous disait en 1944, le Cdt. de l'école d'officiers d'infanterie, nous avons inculqué aux aspirants ce respect, cette fierté de l'arme qu'on leur remettait, en grande cérémonie, dans une église, avec leur brevet de lieutenant. *On leur enseignait qu'on ne rend jamais son sabre, qu'on le brise.* Qu'ont-ils pensé de cette brutale contradiction, de cet ordre administratif qui, tout à coup, transformait en vieux fer l'arme qu'ils avaient promis d'honorer ? Des promotions successives de jeunes officiers ont été formées dans l'esprit de cette inscription, gravée sur la lame des épées suisses d'autrefois : *Ne me tire pas sans raison, ne me remets pas sans honneur.* On ne conçoit pas cette devise sur un poignard.

Au Conseil des Etats, en juin 1944, M. Fauquez, député vaudois, a protesté contre le procédé qu'il jugeait mesquin, maladroit et dépourvu de psychologie, d'exiger des officiers qu'ils rendent leur sabre pour obtenir un poignard. M. Kobelt, chef du Département militaire fédéral, a répondu qu'il étudierait la possibilité de fournir aux officiers la nouvelle arme, à titre gracieux. Cette réponse laisse ouverte la question de principe, car la loi d'organisation militaire prévoit que les objets d'équipement doivent être livrés gratuitement à l'officier.

L'escrime au sabre et à l'épée est, *avec l'équitation*, le sport le plus directement éducatif des réflexes de l'officier, car il développe au plus haut point la décision rapide, le coup d'œil, le sang-froid. Il est aussi une école de courtoisie, de respect de l'adversaire, et par une longue tradition, de franchise dans l'attaque, de netteté dans la riposte, il a conservé une supériorité qu'on peut appeler morale. Les coups déloyaux disqualifient aussitôt le « tireur » qui trompe son partenaire. Le « coup de Jarnac » est marqué d'infamie depuis quatre siècles (1547), tandis que le combat au poignard n'a d'autre règle que le « mauvais coup ».

Le maniement du sabre ou de l'épée est aussi un exercice d'assouplissement et d'endurance, il donne de l'aisance aux mouvements, de l'élégance dans la tenue, il prépare le futur officier à se présenter devant la troupe. Nos équipes prennent part honorablement aux championnats internationaux d'escrime, elles s'entraînent en vue des concours d'armée où l'escrime figure au programme. Il ne peut être question de remplacer les assauts au sabre, à l'épée ou au fleuret par le spectacle des combats singuliers au poignard dont il ne convient pas de rendre publique la brutalité.

Il est, certes, indispensable de préparer l'homme aux surprises du corps à corps, de ne pas le laisser sans défense, devant les atroces réalités de la guerre totale. Quand la baïonnette et la crosse cèdent la place à la mitraillette, au couteau, à la pelle à manche court, quand les combattants s'étreignent et roulent à terre dans une lutte sauvage d'égorgeurs et de victimes, le poignard règne sur le champ de mort. C'est précisément la face hideuse de la bataille moderne, un de ses aspects les plus repoussants que rappelle, avec une insistance pénible, le poignard des officiers, dans la rue, les lieux publics, en chemin de fer, au foyer familial, à l'église. Un peu plus de discrétion aurait évité les critiques et les réclamations provoquées par la façon maladroite avec laquelle cette transformation de la tenue de l'officier s'est opérée. Il ne s'agit pas d'une « inévi-

table loi de la transformation », comme le dit M. Louis Grivel, qui accepte de « se plier à l'inéluctable et de sacrifier aux temps modernes ». Ce sont là propos fatalistes, d'un conformisme empressé à accepter tout changement, pourvu qu'il soit qualifié de « progrès ». Aucun officier n'ignore que le combat a pris d'autres allures et que le matériel change et se transforme sans cesse. Mais nous ne croyons pas aux exigences de la récupération dans un domaine où l'esprit doit dominer la matière. Il n'est pas indispensable de « céder la place au poignard, dernier venu des fastes militaires » quand sa présence est inutile et déplaisante.

Il y a plus de trente ans que l'officier subalterne des armes non montées a remplacé, en campagne, le sabre par le pistolet. Si, dans une certaine phase du combat rapproché, le poignard joue le premier rôle, il n'y a aucune raison de condamner l'officier à faire continuellement parade de cet objet de réputation douteuse. Le poignard ne devrait se porter, en temps de paix du moins, que pour certains exercices nettement désignés ; l'arborer en tenue de sortie, agrémenté d'une dragonne, surtout, est, nous avons démontré pourquoi, un non-sens, une erreur psychologique, *une imitation mal comprise d'une armée étrangère.*

Le dragon garde son sabre à la selle ; les novateurs, mieux inspirés, ont compris qu'en cas de rencontres entre cavaliers (patrouilles, reconnaissances, surprises), un poignard n'atteignait pas l'adversaire, qu'il fallait dégainer, et que le sabre long restait l'arme du combat rapproché à cheval.

Comment se représenter, d'autre part, un commandant de division, défilant à cheval en tête de ses troupes, le poignard au côté, et saluant de la main l'inspecteur ? Le salut de l'épée est un des gestes traditionnels les plus dignes, les plus émouvants de la courtoisie chevaleresque, héritage d'un glorieux passé. Le chef qui salue du sabre les drapeaux hausse les cœurs et fortifie les volontés. Ceux qui traitent de vaines cérémonies ces rites dont ils ne comprennent ni le sens, ni la gran-

deur, font une œuvre néfaste. Ils démolissent ce que le lent travail des générations a construit.

Au moment où l'armée d'une démocratie, celle de la plus vieille république du monde, croit devoir « sacrifier aux temps modernes » en décrétant la déchéance du sabre, les maréchaux de l'U.R.S.S. reçoivent des épées d'honneur, à la poignée sertie de pierres précieuses. L'armée de la dictature communiste exalte les traditions, rétablit les usages et les insignes que la révolution de 1917 avait supprimés. Les maîtres de la Russie rouge ont compris que ce conservatisme, ce souci des formes extérieures, loin d'être rétrograde, était un élément de stabilité et de force. Mais, pas un instant ils n'ont perdu de vue la préparation matérielle, les progrès techniques de l'armement et les exigences de la guerre totale. C'est le seul exemple digne d'être suivi que peut nous donner la dictature soviétique.

Il est normal de légitimer officiellement le poignard, d'en faire une arme d'ordonnance, puisque notre époque barbare force les combattants à « imiter les gestes de la canaille », mais c'est rendre à cette arme mal famée un honneur immérité que de lui atiribuer un rang égal à celui du sabre et de l'épée.

Le seul avantage reconnu au poignard, pour la sortie, est d'être plus léger que le sabre et moins gênant. Il est recommandé de ne pas l'enlever dans les restaurants, cafés, théâtres, cinémas et dancings. Ainsi on ne s'expose pas au risque de l'oublier au vestiaire. Cet avantage que procure le moindre effort, est compensé par une tendance au relâchement de la tenue : la tentation de mettre, dans la rue, les deux mains dans les poches de pantalons,fourreau du poignard dressé vers le ciel, a de sérieux attraits. Le port du sabre exclut cette attitude inélégante. On nous répondra, peut-être, que les progrès de la guerre « moderne » ont tué l'élégance, aussi bien morale qu'extérieure ; ce qui signifierait la pénétration d'une grossièreté générale dans les mœurs, puisque, chez nous, l'armée et le peuple ne font qu'un.

* * *

Quelle conclusion donner à ces réflexions sur un thème inconnu ? Car l'opinion est restée parfaitement indifférente à la question du poignard qui n'a jamais été exposée publiquement. Les officiers qui sont les premiers intéressés n'ont pas eu l'occasion de donner leur avis ; on les a mis devant le fait accompli. Les désirs et les vœux recueillis parmi les officiers peuvent être formulés de la façon suivante :

1. Réserver le poignard, sans dragonne, au service en campagne, aux exercices de combat rapproché. (La dragonne n'est devenue l'insigne de l'officier de tous grades que lors de la suppression du hausse-col de métal, entre 1850 et 1860. Elle a comme origine, la courroie double, liée à la garde du sabre, elle sert à attacher l'arme au poignet du cavalier pour les attaques à l'arme blanche.)

Depuis qu'en 1939, notre baïonnette s'est transformée en un poignard à double tranchant, il suffisait de décider que l'officier recevrait, avec son équipement, une baïonnette de soldat à fixer au ceinturon, pour la tenue de campagne. C'eût été moins coûteux que cette inutile fabrication de poignards et moins humiliant que cette mise au vieux fer du sabre.

2. Rendre à l'officier le sabre ou l'épée, avec dragonne, pour la tenue de sortie, et pour certaines cérémonies (cultes militaires, garde d'honneur, convois funèbres, etc. Aux funérailles d'un officier, le poignard du défunt déposé sur la croix du drapeau qui couvre le cercueil, produit une pénible impression.)

Le sabre droit ou latte (ord. 1899), pourrait être remplacé par l'épée des aumôniers, légère et plus maniable, pour tous les officiers, excepté ceux des armes montées ou motorisées qui conserveraient le sabre (droit ou courbe).

Major P. DE VALLIÈRE.